

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 juin 2021**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE PAE TROIS FONTAINES - LE POUGET - 2021
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 juin 2021 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 juin 2021.

Étaient présents ou représentés

Mme Christine SANCHEZ, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Véronique NEIL, M. Nicolas ROUSSARD à Mme Nicole MORERE, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER.

Excusés

M. René GARRO.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 2584 du 12 avril 2021 adoptant le budget primitif 2021 du budget annexe PAE Trois fontaines – Le Pouget ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget principal 2021 au sein des chapitres 042 et 70 de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 042 «Variation des encours de production de biens » : il est proposé de procéder à une diminution de crédit en dépense sur le compte 7133 pour un montant de 152 234,15 € afin d'enregistrer les mouvements de stocks de terrains aménagés en dépenses ;
- Chapitre 042 «Variation des encours de production de biens » : il est proposé de procéder à une augmentation de crédit en recette sur le compte 7133 pour un montant de 237 405,21€ afin d'enregistrer les mouvements de stocks de terrains aménagés en recettes ;
- Chapitre 70 «Ventes de terrains aménagés » : il est proposé de procéder à une diminution de crédit sur le compte 7015 pour un montant de 389 639,36 € afin d'équilibrer les opérations de la section de fonctionnement ;

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-annexée nécessitant des mouvements entre chapitres avec une diminution de 152 234,15 € des crédits budgétaires à l'intérieur de la section de fonctionnement du budget annexe PAE trois fontaines - le Pouget - 2021.

Transmission au Représentant de l'État

N° 2627 le 22 juin 2021

Publication le 22 juin 2021

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 22 juin 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210621-3779-BF-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

BUDGET ANNEXE PAE TROIS FONTAINES – LE POUGET - 2021

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042 - 7133 « variation des encours de production de biens »	- 152 234,15 €	+ 237 405,21 €
70 – 7015 « ventes de terrains aménagés »		- 389 639,36 €
TOTAUX	- 152 234,15€	- 152 234,15 €